

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le contrôle parlementaire, les accords de Washington et la Conférence de Gênes. — La C. D. E. et les prestations en nature. — Lloyd George, le problème des réparations et la Russie des Soviets.

Au cours de la séance de samedi dernier, des explications nécessaires ont été données, tant par M. Briand que par M. Poincaré, au sujet des divers accords arrêtés à Washington. Le Président du Conseil d'hier et celui d'aujourd'hui se sont trouvés en parfait accord pour préciser que les traités signés ne sont pas définitifs tant que les Chambres ne les ont pas approuvés.

Certes, on supposait bien que la pleine liberté du Parlement français avait été réservée. Pourtant, aucune assurance de cette sorte n'avait été encore donnée officiellement.

C'est pourquoi il convient d'enregistrer les déclarations de M. Briand. Des accords comme ceux-là, a-t-il dit, ne vivent que par la ratification du Parlement. Elle a toujours été réservée, et vous avez vu que le Sénat des États-Unis a été saisi des accords, qu'il les a discutés, qu'il en a amendé certaines parties. M. Briand a conclu : « La Chambre a les mains libres ».

De son côté, M. Poincaré, après avoir dit que les accords de Washington seraient examinés avec « le désir très sincère de s'associer le plus largement possible à la généreuse initiative du Président Harding », a poursuivi en ces termes : « Mais l'exemple de l'Amérique et, du reste, de tous les pays, nous permet de penser que nous avons, comme les autres peuples, le droit de nous décider dans le plein exercice de la souveraineté française. »

« Tout débat engagé sur ces résolutions aura donc, devant vous, le caractère d'un débat libre. » Les Conseils Suprêmes, les Conférences de toutes sortes, nous ont réservé de telles surprises, des engagements tellement contrairement aux intérêts français y ont été consentis à l'insu du Parlement, qu'il convenait de fixer une bonne fois, les prérogatives de celui-ci quant aux conventions interalliées : la liberté des Chambres doit être absolue.

En établissant ce principe à l'occasion des accords de Washington, on a, du même coup, fixé l'exacte portée que pourraient avoir les décisions de la Conférence de Gênes.

M. Poincaré a déclaré que le gouvernement français entendait maintenir intacts les droits du Parlement. « J'ai indiqué par avance, a-t-il dit, que ni les ministres, ni le président du conseil lui-même, ne pourraient jamais s'obliger qu'ad referendum et sous réserve des droits, de l'intégrité des droits du Parlement. »

Cette méthode, non seulement est la seule conforme au régime parlementaire, mais la meilleure pour sauvegarder les intérêts de la France.

La Commission des Réparations vient enfin de se prononcer sur la question des livraisons en nature à effectuer par l'Allemagne.

Elle a donné son approbation aux accords franco-allemands signés tant à Wiesbaden en octobre dernier par MM. Loucheur et Rathenau, qu'à Berlin le 15 mars dernier. Elle s'est bornée à présenter quelques réserves quant aux droits à sauvegarder des puissances non représentées à la Commission des Réparations.

Par contre, des réserves plus sérieuses ont été formulées au sujet de l'accord signé le 15 mars par M. Bemmelmann, au nom de la Commission elle-même. De nouvelles négociations sont nécessaires.

Il faut souhaiter, maintenant que le principe des prestations en nature a été unanimement accepté, que les modifications demandées par la Commission des Réparations ne se heurtent pas à trop de difficultés et qu'on puisse donner un caractère définitif aux termes des accords.

Les Alliés, comme l'Allemagne d'ailleurs, ont le plus grand intérêt, que le système des livraisons en nature entre dans la pratique le plus tôt possible.

Comme on pouvait s'y attendre, Lloyd George a obtenu, lundi, de la Chambre des Communes le vote de

large confiance qu'il lui demandait avant de partir pour Gênes. La motion de confiance a recueilli 372 voix contre 94.

C'est un réel succès. Reste à savoir s'il implique l'adhésion pleine et entière à la politique du Premier anglais. Ceci est moins sûr.

Mais, plutôt que d'épiloguer autour d'un vote qui n'a peut-être qu'une importance limitée, retenons quelques-unes des déclarations de Lloyd George.

Certaines d'entre elles, celles par exemple qui concernent les réparations et la Russie des Soviets, témoignent d'une évolution.

A ce titre, elles méritent d'être enregistrées, d'autant qu'elles indiquent que le point de vue britannique s'est rapproché, semble-t-il, du point de vue français.

N'est-elle pas particulièrement heureuse cette façon de poser le problème des réparations ? Lloyd George a dit en substance :

« Les difficultés en Europe ont été en grande partie attribuées aux réparations exigées par les traités de 1919. Ces traités n'ont pas créé les réparations. La difficulté est due au fait, non pas que des réparations ont été exigées, mais au fait qu'il y a quelque chose à réparer. Modifier le traité de Versailles, ce ne serait pas faire disparaître les réparations ; ce ne serait qu'en enlever le fardeau à l'Allemagne pour en charger la France, la Belgique et la Grande-Bretagne et principalement la France. Ce serait prendre le fardeau à une population de 60 millions d'habitants sur qui pèse la responsabilité des dévastations. »

« On ne peut vraiment pas s'attendre à ce que la France se soumette au jugement d'une conférence où l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie et les pays neutres sont représentés. Il serait injuste de demander à la France de se soumettre à un jugement portant sur quelque chose qui affecte son existence d'une façon aussi vitale, alors qu'elle a pour elle, au sujet des réparations, les droits que lui confèrent les traités. »

De même, la façon de poser le problème de la Russie est parfaitement adéquate à la situation :

« Actuellement, a déclaré Lloyd George, l'Europe a besoin de ce que la Russie peut lui fournir ; la Russie, de son côté, a besoin de complaisance. Mais il faut que la Russie accepte les conditions qui régissent les rapports entre toutes les nations civilisées. Il faut qu'elle reconnaisse ses obligations. Il y a en France des millions de gens sobres et frugaux qui ont placé toutes leurs économies dans les valeurs russes. Il est impossible pour la France de consentir un traité d'égal à égal avec un pays dont les gouvernements refusent de reconnaître les obligations d'honneur que reconnaissent toutes les nations. »

La France ne demande qu'une chose c'est que les actes de Lloyd George s'harmonisent enfin et complètement avec les directives qu'il préconise si magistralement en paroles.

Et pourquoi, au fait, le Premier anglais ne s'obligerait-il pas une fois à mettre d'accord son dire et sa conduite ?

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Pour Mackensen Guillaume est toujours empereur et roi

Suivant un journal du district de Freifenberg, il a été procédé, le 22 mars, à Belgrade, en Poméranie, à la pose du tableau d'honneur du 5^e régiment de cavalerie, ancienne brigade des hussards noirs.

Le maréchal von Mackensen, le prince et la princesse Sigismond de Prusse étaient parmi les assistants. Le maréchal von Mackensen a prononcé le discours d'inauguration, qui se terminait par ces mots :

« Au nom de S. M. l'empereur et roi, j'abaisse le bâton de maréchal reçu de sa main devant les noms de ces morts. »

Le maréchal a passé devant le front du régiment qui a défilé ensuite devant lui.

Des américaines vont venir constater si nous sommes bien impérialistes

Sur l'initiative du Comité américain pour les régions dévastées, une cinquantaine de dames désignées aux États-Unis par leurs villes d'origine comme les plus populaires, doivent venir, cet été, visiter en France les champs de bataille.

Elle auront pour mission de réunir pour en faire part ensuite à leurs

compatriotes des données personnelles et précises sur le soi-disant militarisme impérialiste des Français, sur les ruines de l'invasion allemande, sur la réalité et sur l'étendue de l'effort accompli dans les départements dévastés pour en assurer la reconstitution industrielle, agricole et économique.

La réduction de l'armée rouge

Au cours d'un discours qu'il a prononcé au Congrès du parti communiste, M. Trozky a fait prévoir la possibilité d'une réduction de l'armée rouge. Il a dit que cette armée était loin d'être complète, mais que, néanmoins, la situation était maintenant assez stable pour qu'on puisse envisager un déficit dans les effectifs sans aucune crainte. Toutefois, la réduction de l'armée dépend de la situation internationale de la Russie.

Une rébellion aurait éclaté au Kouban

Suivant des messages d'Helsingfors, publiés par le « Tidningen de Stockholm », une grave révolte aurait éclaté parmi les populations russes du bord de la mer Noire. Le général Pudiellu aurait été envoyé à Kouban, à la tête d'une armée de cosaques pour réprimer la rébellion, qui ne cesse de s'étendre.

Les légitimistes hongrois proclament roi le fils aîné du roi Charles

Les chefs de toutes les fractions légitimistes ont décidé d'adresser une proclamation à la nation, dans laquelle le fils aîné du roi Charles, l'archiduc Othon, serait proclamé roi sous le nom de Othon II.

La proclamation demandera que les restes du roi défunt soient transportés en Hongrie et que la reine Zita et ses enfants puissent séjourner en Hongrie.

A l'issue de la conférence, les légitimistes ont envoyé à l'archiduc Othon un télégramme lui présentant leurs hommages.

Dans les cercles du parti gouvernemental, la décision légitimiste a été vivement critiquée. Un membre réputé du parti a déclaré que la proclamation légitimiste était contraire aux lois en vigueur.

Le procès du dénonciateur de miss Cavel

En Belgique a eu lieu le procès du traître Jeanne, dénonciateur de miss Cavel.

Le Procureur général s'est attaché à démontrer la culpabilité de Jeanne.

« Son rôle, a-t-il dit, fut celui d'un espion. Ce rôle, il l'a poursuivi d'une façon incessante, avec méchanceté, sans regret et sans honte, pendant quatre ans. »

L'avocat général a réclamé la peine de mort. Le traître Jeanne a été condamné à mort.

Un conscrit de 1 mètre 15 et de 25 kilos

Devant le Conseil de révision de Saint-Germain-Lherm, (Puy-de-Dôme) est passé un conscrit mesurant seulement 1 mètre 15 et ne pesant que 25 kilos.

Chambre des Députés

Stance du 4 avril 1922

La Chambre continue la discussion du projet relatif au recrutement de l'armée. M. Bénazet développe son contre-projet. Les jeunes gens sont appelés dans l'armée où ils atteignent leur 21^e année ; ils sont appelés sous les drapeaux pour 1 an et 8 jours ; ils sont mis en congé pendant 2 ans et demi ; ils font partie de la réserve pendant 14 ans et demi, et de la territoriale pendant 12 ans. Ils peuvent être appelés à accomplir des périodes d'instruction militaire.

Le général Buat, commissaire du Gouvernement, combat le contre-projet et soutient le projet de 18 mois. Il demande à la Chambre de repousser le contre-projet qui combat également le colonel Fabry. M. Poincaré demande à la Chambre de voter le projet de la Commission.

La prise en considération du contre-projet Bénazet est repoussée par 313 voix contre 227.

Sénat

Séance du 5 avril 1922

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à porter de 100 francs à 200 francs le montant de l'indemnité pour frais funéraires d'un ouvrier victime d'un accident de travail.

Le Sénat vote un projet tendant à rétablir la situation financière des Chambres de commerce des régions libérées.

CHRONIQUE LOCALE

La « Princesse » paie !

Dans le Journal Officiel du 28 mars, on peut lire deux décrets signés du Président de la République, du ministre des finances et du ministre du travail, décrets relatifs à la nomination d'une dame dactylographe dans le personnel permanent de l'Administration des Monnaies et Médailles.

Cette nomination remplit 4 colonnes du Journal Officiel : il est vrai qu'elle est accompagnée de détails variés, fort intéressants.

Dans ces 4 colonnes sont fixées les conditions de salaire, de congé de l'unique dactylographe qui tapera l'unique machine installée dans l'Administration des Monnaies et Médailles.

En outre, il est dit que cette dactylo ne pourra pas avoir moins de 18 ans, ni plus de 40 ans. Il y a de la marge. Il semble donc que les candidates, peuvent être nombreuses. Hélas ! non : car un autre règlement indique que la nomination de cette dactylo aura lieu « exclusivement » au choix.

Sait-on ce que ce « exclusivement » veut dire ? Eh bien, tout simplement, ceci : Quelque haut personnage a intérêt à caser comme dactylo, une amie ni jeune, ni vieille. Et l'Administration des Monnaies et Médailles, ne possédant pas encore de dactylo, parce que probablement elle n'en avait nul besoin, en possèdera une.

Mais 4 colonnes du Journal Officiel pour annoncer cette nomination, ça paraît un peu long et bien inutile. Peut-être était-il nécessaire de la justifier.

Aussi bien, notre confrère le « Réveil Economique » qui donne ces renseignements, déclare : « M. Leburau n'est pas mort ; il ne veut pas mourir. Il prend ferme. »

Eh ! parbleu, tout cela est naturel : voudrait-on que M. Leburau se suicidât ? Pas si bête : surtout M. Leburau permanent. La vie est bonne dans l'Administration et la responsabilité y est inexistante.

C'est ainsi que M. Brousse signalait tout récemment les folles dépenses nécessaires à la remise en état des magnifiques hôtels où les employés d'administrations qu'on y avait logés temporairement se conduisaient comme des vandales.

Il paraît que les dégâts occasionnés dans ces hôtels, le Claridge, le Carlton s'élevaient à 2.834.000 francs. Qu'importe ! M. Leburau n'est pas responsable. C'est la Princesse qui paie.

Si on dépense 2.834.000 francs de réparations dans deux immeubles dégradés par des employés, on peut bien payer 4.000 francs à une dactylo, même pour l'Administration des Monnaies et Médailles qui n'en a pas besoin !

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le gouvernement, à la suite des interpellations sur la politique extérieure, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté cet ordre du jour par 466 voix contre 72.

Sur la prise en considération du contre-projet tendant à réduire à 1 an la durée du service militaire, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpert et Delmas. Contre : M. le Prince Murat. La Chambre a repoussé par 314 contre 227.

Dot Henry Giffard

Une dot Henry Giffard, s'élevant à 500 francs a été attribuée à Mlle Emilie Bessat, pupille de l'Assistance publique du Lot. Félicitations.

NOS MORTS

Ainsi que nous l'avons annoncé, mardi ont été célébrées, au milieu d'une grande affluence des obsèques de notre compatriote, le lieutenant Lucien Pignat, ancien élève du lycée Gambetta.

Au cimetière, M. Caumer a adressé en ces termes, le dernier adieu au regretté disparu.

Mon cher Lucien,

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde émotion, de tristesse, que je me trouve aujourd'hui devant ton cercueil, non pour prononcer un discours, mais l'exprimer la douleur qu'éprouvent tous ceux ici, qui, étant les amis de tes parents, te connaissent enfant et plus tard jeune homme. C'est le père, qui se substituant au fils, (à qui tu donnas les premières leçons préparatoires avant qu'il ne se lançât dans l'enseignement secondaire) vient te dire l'adieu simple de tous les amis le jour où tu reviens ravi à l'affection des tiens mais rendu à leur souvenir.

Tu fus un brave enfant, un bon fils, un bon frère, un brillant élève du Lycée Gambetta, tu fus aussi un bon soldat.

C'est ton courage et ta vaillance, qui firent que la mort vint te frapper dans la belle jeunesse, au dur combat de la Savière le 18 juillet 1918.

Les morts de la guerre, ceux qui comme toi ont généreusement donné leur sang pour la patrie, ne sont pas morts, dit-on ! Si ta chère mère, durement éprouvée au cours de cette triste guerre, s'aperçoit cependant que tu manques à son affection, qu'elle puisse toute la consolation qui lui est nécessaire, dans la pensée que tu es glorieusement tombé pour la France, qui honore ta mémoire, ainsi que celle de tous les braves.

Puisse le ciel te voir revivre près de ta mère, dors en paix, mon cher Lucien, des amis sincères feront en sorte de la consoler, d'atténuer sa douleur, car sache-le, le mot « Amitié » n'est pas toujours un vain mot. Adieu, Lucien ! Au revoir !

Hôpital-Hospice

M. Combelles, commis des P. T. T. est nommé sous-directeur de l'hôpital-hospice de Cahors.

M. Combelles est le fils de l'ancien maître d'hôtel bien connu de notre ville.

Nos félicitations.

Office national des mutilés

Dans la liste des délégués des Comités départementaux des mutilés et réformés de la guerre appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des 40 membres élus de l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, nous relevons pour le Lot les noms de Mme Robinet et de M. Sers.

Subvention

M. le Ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. Emile Delmas, député du Lot, la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande formée par la commune de Sonac (Lot) en vue d'obtenir une subvention sur les fonds des Jeux pour la construction d'un lavoir-abreuvoir.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas encore reçu le dossier de cette demande mais vous pouvez être assuré que dès qu'il sera parvenu à mon administration il sera soumis à l'instruction réglementaire et présenté à la Commission de répartition des fonds de Jeux lors de sa prochaine séance qui aura lieu vraisemblablement au mois d'octobre.

Je ne manquerai pas à ce moment de me souvenir du bienveillant intérêt que vous portez à cette affaire.

Veillez agréer, etc., etc...

Matériel scolaire

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'instruction publique :

Monsieur le Député et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous informer que par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Cazals, une concession de matériel d'enseignement pour les Ecoles primaires de garçons et de filles.

Je suis heureux d'avoir pu en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Veillez agréer, etc., etc...

Bienvenue

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Kannengieser, ingénieur de la maison Somua, de Paris, (Société d'outillage mécanique, usinage artillerie), vient s'installer à Cahors pour exploiter ses brevets d'invention qui ont trait aux machines-outils.

C'est une nouvelle industrie qui, dans peu de temps, sera édiflée dans notre ville.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

LA CRUE DU LOT

Les eaux du Lot sont restées grosses toute la journée de mercredi : le maximum de la crue a été de 5 mètres environ. Mais dans la nuit de jeudi, les eaux ont baissé de plus d'un mètre 50.

Les dégâts commis par la crue n'ont pas été importants, les riverains ayant été prévenus assez tôt.

En outre, nous devons reconnaître que le service des eaux de notre ville s'est perfectionné : si mardi matin, et dans la journée, l'eau a manqué dans les robinets, par contre elle a coulé durant toute la soirée de mardi et tout mercredi sans arrêt. C'est une heureuse amélioration que nous tenons à signaler.

L. B.

Tamponné par le train

Mardi matin, vers 4 heures 30, à la bifurcation des lignes de Limoges et de Tours, M. Castagné Marcel, âgé d'une trentaine d'années, du dépôt de Paris, était descendu sur la voie pour poser les signaux et couvrir son train, lorsqu'il fut tamponné par l'express se dirigeant sur Limoges. Le malheureux chef de train fut tué sur le coup.

C'est avec regret que l'affreuse nouvelle a été apprise à Cahors dont Marcel Castagné est originaire et où la mère réside faubourg St-Georges.

Marcel Castagné était un ancien typographe de l'imprimerie du Journal du Lot.

Nous adressons à la famille si cruellement éprouvée nos bien sincères condoléances.

Le krach de Figeac

L'émotion causée par le krach de la Banque Certes et Marty, de Figeac, est toujours vive. Dans la région figeacoise, dans les diverses localités du Lot où ces banquiers faisaient des affaires, il y a de nombreuses victimes, petites gens qui ont perdu leur avoir.

La débâcle était d'autant plus inattendue, que les deux banquiers sont apparentés à des familles riches de la région, et qu'ils occupaient de hautes situations : M. Marty, notamment, étant vice-président de la Chambre de Commerce du Lot, et président ou membre très important de diverses Sociétés locales, inspirait une grande confiance aux possesseurs de petites sommes, fruit d'économies et de privations.

Aussi bien, la colère est grande dans la région contre les deux banquiers qui ont ruiné tant de pauvres gens.

Ils ont si bien compris que leur sécurité était douteuse, qu'ils n'ont pas attendu que la gendarmerie vint leur mettre la main au collet. La justice n'a pas eu besoin de mettre en marche ses agents.

Samedi soir, le banquier Marty, accompagné par un parent ou ami fidèle, quitta son domicile, et par les voies les moins fréquentées, se rendit à la prison de Figeac. Peu après, son associé, Certes, accompagné également par un ami, le rejoignit.

Ainsi, tous deux se sont mis à l'abri entre les murs de la prison, en attendant le rendement des comptes.

Bal des ouvriers coiffeurs

Nous avons annoncé que le bal des ouvriers coiffeurs devait être présidé par M. J. Estradel, coiffeur à Cahors.

M. Jéroisa Estradel nous prie de dire que pressenti pour prendre la présidence du Comité d'organisation du bal, il avait décliné cet honneur pour des raisons personnelles.

Achats de chevaux

Le dépôt de remonte d'Aurillac achètera pendant le mois d'avril et de mai :

1. Des chevaux de selle de quatre ans et au-dessus, destinés au manège, à l'état-major, aux dragons, à la cavalerie légère, à l'artillerie etc.

2. Exceptionnellement, pendant le moi de mai, quelques bons chevaux et juments de trois ans, des mêmes catégories.

L'itinéraire de la commission de remonte sera, pour le département du Lot :

Le vendredi 21 avril, à 8 heures du matin, à Gramat, place de la République.

Le mardi 2 mai, 9 h. 30, à Figeac, devant la gare.

Le lundi 8 mai, à 13 h. 30, à Gramat, place de la République.

Situation des cultures

L'Officiel publie les enquêtes sur la situation des cultures au 1er mars 1922 dans le Lot.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 20 au 25 mars a été la suivante.

Postes et Télégraphes

Adjudication d'une entreprise de transport de dépêches. Le 10 mai 1922, à 14 heures, il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, n° 7, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches, à exécuter à pied, de Puybrun Gare, à Puybrun Bureau.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes, à Cahors, avant le 24 avril 1922.

Avis aux jeunes gens de la classe 1922

Les jeunes gens de la classe 1922 désireux de servir dans les compagnies et sections d'ouvriers pourront faire preuve de leurs aptitudes professionnelles, du 3 au 8 avril, dans les établissements suivants de la 12e région : Parc d'artillerie du 12e corps d'armée, à Angoulême; parc annexe de Limoges; manufacture d'armes de Tulle.

Il sera délivré, à ceux qui auront subi avec succès l'essai professionnel un certificat d'aptitude.

Ce certificat (modèle 3 établi sous forme de carte postale) devra être adressé, avant le 15 avril, affranchi à 20 centimes, au bureau de recrutement de leur subdivision d'origine.

Classe 1922

Les jeunes gens de la classe 1922 et les ajournés des classes antérieures, reconnus bons, et qui se trouveraient dans l'une des situations suivantes sont invités à adresser au Commandant du bureau de Recrutement de Cahors, avant le 20 avril, s'ils ne l'ont déjà fait, une pièce justificative signée par le Maire de leur commune :

- 1° Hommes mariés, avec ou sans enfant, ou veufs avec enfant; 2° Jeunes gens dont le père ou deux frères ont été tués à l'ennemi, sont morts de leurs blessures ou de maladies contractées en service, ou sont disparus; 3° Jeunes gens dont le père est réformé définitivement, avec 50 0/0 au moins d'invalidité; 4° Fils aîné d'une famille de 6 enfants au moins, dont le père est décédé; 5° Fils de veuve; 6° Aîné d'orphelins; 7° Jeunes gens dont un frère a été tué à l'ennemi, est mort de ses blessures ou de maladie contractée en service, ou disparu; 8° Jeunes gens appartenant à une famille de 6 enfants au moins. Les soutiens de famille classés, étant signalés au recrutement par les services de la Préfecture, il est inutile d'envoyer de pièces justificatives.

CHRONIQUE SPORTIVE

TENNIS CLUB CADURCIEN

Le Tennis Club Cadurcien espérant que le beau temps sera revenu dimanche prochain a présenté le Tennis Club Toulousain pour jouer un match amical.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES

Finale

C'est devant un public nombreux et très bien disposé, que dimanche dernier, à Montauban, s'est déroulée la partie qui mettait aux prises la 1re équipe de « Français Sports » et celle du « Compound-Club Cadurcien ».

Quoique le terrain fut glissant et même boueux par endroit, le temps assez favorable, permettait d'assister, à une belle partie. Malheureusement tout le monde fut d'accord, pour reconnaître, que les joueurs ne fournirent qu'une partie médiocre.

Cette équipe pourtant bien inférieure à Carmaux, possédait deux ou trois bonnes unités et joua tout entière pour un seul homme : le demi d'ouverture, joueur scientifique, dont les coups de bottes, longs et précis, donnèrent souvent l'avantage à son quinze.

La Compound se montra, bien au-dessous de sa réelle valeur. La partie du dimanche précédé à Carmaux, qui nous avait beaucoup fatigué, laissait entrevoir, un meilleur mode de se conduire, en face d'un adversaire, certainement inférieur. La cause de sa défaite, réside tout entière dans le peu d'énergie dont firent preuve les avant, dans la mauvaise forme actuelle, de son arrière et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance.

Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse. Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté. Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté.

Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté.

Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté.

Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté.

Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

Dès le début, et sur faute de notre arrière, sur nos buts, les Toulousains marquèrent un essai des plus chanceux, non transformé. Cahors ne réagit pas, et la partie continua sans réel avantage de part et d'autre.

Berbière indisposé, Delpy très touché, ne jouèrent pour ainsi dire pas; Belou grippé fit de gros efforts pour tenir sa place, et le gros handicap ne put être surmonté.

Ni les efforts de Cazes et de Dupouy, qui se dépensèrent sans compter, n'arrivèrent à réveiller les Cadurciens, qui toujours confiants, croyaient gagner trop facilement.

Dans le 20 dernières minutes seulement, ils se soulevèrent et aussi beaucoup, dans une trop grande malchance. Sur 50 minutes de jeu, 60 furent jouées sans entrain et avec trop de mollesse.

LAUZÈS

Comice agricole. — Le bureau définitif du comice agricole a été composé comme suit :

Président : M. Cassan, ancien maire d'Orniac; vice-présidents, MM. Delfau, maire de Sénailhal; Meulet fils, de Fages; secrétaire général : M. Maurel, de Fages; secrétaire adjoint : M. Benec, instituteur; trésorier : M. Malique, de Lauzès; trésorier-adjoint : M. Joseph Langlès, de Lauzès.

Le comité a été placé sous la présidence d'honneur de M. le préfet de Lot, de MM. le docteur Jardel, conseiller général; Louis Lalo, conseiller d'arrondissement, et Delfour, maire de Lauzès.

Font partie du comité, MM. les maires et les présidents des syndicats agricoles du canton.

Il a été décidé, en principe, qu'une foire primée aura lieu le 20 mai pour la race ovine et qu'un concours d'animaux reproducteurs aura lieu au mois d'octobre prochain.

Vire

Vicinalité. — C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons la nomination de notre jeune ami M. Firmin Garrigou, cantonnier à Vire, au poste de chef-cantonnier à Castelnau-Montréar.

Avec nos sincères regrets de le voir quitter notre localité, nous lui adressons pour son avancement mérité par son zèle et son dévouement, nos plus chaleureuses félicitations.

Figeac

Etat civil de mars. — Naissances : 7 garçons. Décès : Rose Rey, veuve Laborie, 56 ans, quai Legendre; Jean Cayrol, 72 ans, au Cimetière; Marie Sers, veuve Cabria, 76 ans, hospice; Pierre Rey, 73 ans, hospice; Urbain Jauliac, 54 ans 1/2, place des Tours; Jean Fages, 71 ans, à Bassignac; Marie Rauffel, veuve Régolus, 76 ans, hospice; Front Borias, 94 ans, rue des Jacobins; Marie Bessières, veuve Bex, 84 ans, rue Saint-Vincent; Armand Daynac, 70 ans, à Roussille; Guy Coudon, 38 ans, à la Dausse.

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 5 avril dernier le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants : — Sabatier Pierre, de Florac, 58 ans, 100 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé.

— Lajugue, François, cultivateur à Saint-Sozy, 16 fr. d'amende avec sursis pour infraction à la police des chemins de fer. — Pébeyre cultivateur à Loupiac et Guy marchand de cochons à Masclat sont condamnés : le 1er à 100 fr. d'amende et le 2e à 25 fr. d'amende pour vente de viande de porc avariés en état de malade.

— Enfin une affaire d'accident de l'autobus de Montfaucon est renvoyée au 11 avril.

Le Bléou a débordé. — Notre gentille petite rivière d'ordinaire si calme et si tranquille vient de déborder sous l'effet des pluies persistantes de ces jours derniers.

Notre vallée est submergée et forme un immense lac qui donne aux environs de notre ville à l'altitude élevée, un aspect inusité.

Succès. — Le plus jeune fils de M. Barbet, chef de la petite vièssie à la gare de Gourdon vient d'être reçu au dernier examen des bourses des lycées et collèges, 1re série.

Ce gargonnet est élève à l'école publique de notre ville.

Nos bien sincères félicitations. Arrestation. — On a écroué mardi, à la Maison d'Arrêt de Figeac, la nommée Fau Marie Louise, sous l'inculpation d'escroquerie.

Cette personne, vêtue en religieuse, visitait les maisons particulières et notamment les presbytères, se disant déléguée pour quêter au profit d'œuvres de bienfaisances diverses.

Elle a fait paraître de nombreuses dupes. Concert. — Le concert donné par l'Union Sportive Martelaise le samedi 18 mars, a été des mieux réussis et nous en félicitons bien vivement les organisateurs.

Tous les numéros du programme furent parfaitement exécutés et nous adressons nos bien vifs remerciements à tous les artistes qui surent tout à tour nous émouvoir et nous divertir.

M. Barreau, le maître bien connu, et ses deux fils MM. René et Robert Barreau, contribuèrent brillamment au succès de la soirée par leur virtuosité et leur talent impeccables. M. Barrière nous présenta un « tourlourou » désopilant et quelques jeunes gens du Foot-ball Club ne furent pas inférieurs aux vrais professionnels de la scène. En particulier M. Bellan se révéla un comique excellent et M. Granet fut un « La Brige » parfait. M. Riaucour et M. Roussel surent enfin tirer de leur rôle les effets les plus comiques.

La Société de musique, qui prêtait son gracieux concours, fut vivement applaudie dans l'exécution de plusieurs morceaux.

Nous croyons savoir que le prochain concert qui sera donné à son profit aura lieu dans les premiers jours de mai.

DÉPÊCHES

Le fil direct ne fonctionne pas sans doute, nous sommes sans nouvelle de notre correspondant parisien à l'heure où nous devons mettre sous presse !...

AVIS DE DÉCÈS

Les familles CASTAGNÉ, LAFON, d'ARNAUDY, CASTAN, VERTUT, GILNOLHAC, LAUTON, VALETTE, MICHEL, FALGAYRAC, CALVET, PARAZINS, BARIÉTY, SELVÈS, DELHES, CAMMAS, BOURRIÈRES ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marcel CASTAGNÉ Croix de guerre Chef de train à la Cie du P. O. Paris-Austerlitz

leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, neveu, cousin et allié, décédé accidentellement à Châteauroux, à l'âge de 29 ans, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi matin, 7 courant, à neuf heures et demie très précises. Départ de la gare.

Réunion à la gare à 9 h. 1/2 ou Eglise St-Georges.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Garnal Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Imprimerie COUSLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

REMERCIEMENTS

Madame Veuve FIGUET; Monsieur et Madame CAPOULADE, Instituteur à Sabadel, et leurs enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps du

Lieutenant Lucien FIGUET du 167e régiment d'Infanterie Ancien élève du Lycée Gambetta Mort au champ d'honneur Combat de la Savière (Aisne) le 18 juillet 1918



Faites boire à votre petite fille du Kneipp et supprimez le café, qui est très mauvais pour les enfants. 1 fr. 25 le paquet de 250 gr., dans les bonnes épiceries, ou contre mandat de 1 fr. 25. Usine KNEIPP, Juvisy (Seine-et-Oise).



SI VOUS SOUFFREZ DES PIEDS COMME UN DAMNÉ!...

Vos pieds enflés, meurtris, endoloris, seront promptement soulagés par de simples bains saltrates.

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates dans une cuvette d'eau chaude et de se tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée. Quand les pieds sont échauffés et endoloris par la fatigue ou la pression de la chaussure, un bain, ainsi préparé, fait disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure. Par son action tonifiante et aseptique, l'eau chaude saltrate apporte en outre un soulagement immédiat à l'irritation, la démangeaison et autres effets désagréables de la transpiration.

Une immersion plus prolongée ramolli les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses. C'est bien par votre seule négligence...



DANS TOUTES LES PHARMACIES SALTRATES RODELL MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

BURDIGAL A BASE D'ACIDE MÉTHANAL SULFUREUX SAUVE la VIGNE et la PRÉSERVE CONTRE LES Attaques du Mildiou, de l'Oïdium, des Rots divers, de la Pourriture Grise, de la Cochyliis, de l'Eudémis, Altises, etc. IL REMPLACE, en UNE SEULE OPÉRATION, à la fois : Sulfatages, Soufrages, Insecticides et Sulfatages. Pour tous renseignements, conseils, attestations scientifiques et des Viticulteurs, écrire à Frantz MALVEZIN, Caudéran-Bordeaux (Gironde).

Agent général pour le Lot : M. Victor ROUGIÉ 2, rue de la Banque à CAHORS

Sourire de politesse ou sourire de joie?

C'est ce que vous guettez anxieusement sur le visage ami quand vous offrez un cadeau de Pâques. Un merci joyeux vous accueillera si vous avez choisi votre présent

chez Mandelli car lui seul expose des collections assez nombreuses pour qu'y figure à point nommé le beau bijou, le joli bibelot que votre affection désigne à votre choix

comme "le présent rêvé"

Venez donc visiter L'EXPOSITION DE CADEAUX du 1 au 15 avril

MANDELLI Cahors

DES CADEAUX QUI RESTENT

CIRQUE N. RANCY VILLE DE CAHORS — Place Gambetta 3 jours seulement 7, 8 et 9 Avril Dimanche 9, à 2 h. 30, Grande Matinée Miss WAN'S and PARTNER Les rois de la Danse acrobatique

Études de 1° M° LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot). 2° M° Roger COLLIN, avoué à Paris, 21, boul. de Strasbourg. VENTE SUR LICITATION Au plus offrant et dernier enchérisseur En l'Étude et par le ministère de M° LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot) A l'extinction des feux EN CINQ LOTS DE DIVERS IMMEUBLES Sis à SAINT-LAURENT-LES-TOURS (Lot) L'Adjudication aura lieu le Dimanche 23 Avril 1922, à 2 heures de relevée On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de la Seine, le 19 mars 1921, enregistré ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1. Madame Claudine Gaugnaud, sans profession, demeurant à Paris, 17, rue Louis-Braille, veuve de Monsieur Joseph-Edouard Ventach, en son vivant, représentant de commerce, demeurant au dit lieu, agissant elle-même la dite dame, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Monsieur Jean-Félix-Charles Ventach, son fils mineur ; Ayant pour avoué M° Roger Collin, demeurant à Paris, 21, boulevard de Strasbourg ; En présence ou lui dûment appelé de : Monsieur François-Jean Delmas, voyageur de commerce, demeu-

DÉSIGNATION Premier lot UNE VIGNE de contenance d'environ 57 ares 90 centiares, située au lieu dit de la Roume, Haute commune de Saint-Laurent-les-Tours, dans laquelle est édifié un pavillon renfermant une citerne, paraissant portée au plan de la commune de Saint-Laurent-les-Tours sous les numéros 637 et 638 P de la section C, confrontant du levant à propriété Levade, du nord à propriété Souilhac et Truel, du couchant et du midi à chemin public. Deuxième lot UN PETIT ENCLOS Comprenant : Ruines d'une maison; pâture et vigne appelée aux Ayrals, portée au plan de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, lieu dit Saint-Laurent, sous le numéro 367 de la section C pour une contenance de 18 ares 20 centiares et sous les numéros 360, 361 et 362 de la section C pour une contenance de 2 ares 65 centiares et au plan de la commune de Saint-Céré, lieu dit Castel, sous les numéros 144 et 144 bis, de la section A pour une contenance de 19 ares 10 centiares, confrontant du levant à Laval, du nord à propriété Marmié et de Lafon, du couchant à propriété à Granoilhac et du midi à chemin public. Troisième lot UNE VIGNE de contenance d'environ 15 ares 60 centiares située au lieu dit Saint-Laurent, dans les dépendances de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, au plan cadastral de laquelle elle paraît portée sous les numéros 468 et 468 P de la section C, confrontant à chemin public et à propriété Pépériot. Quatrième lot UNE TERRE de contenance d'environ 21 ares 80 centiares, située au lieu dit Saint-Laurent, dans les dépendances de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, au plan cadastral de laquelle elle paraît portée sous les numéros 502 et 502 P de la section C, confrontant du levant à chemin public, du nord à propriété Pépériot, du couchant à Gambade et du midi à Conte. Cinquième lot UN BOIS de contenance d'environ 33 ares 80 centiares situé au lieu dit Bois Grand, dans les dépendances de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, au plan de laquelle il paraît porté sous les numéros 302 et 302 P de la section B, confrontant du levant à Vayrac, du nord à propriété Caussil, du couchant à Truel, et du midi à route de Crayssac. MISES A PRIX Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, déposé en l'Étude de M° Landes, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le Tribunal, savoir : Pour le premier lot, à la somme de quatre mille francs, ci 4.000 fr. Pour le deuxième lot, à la somme de mille cinq cents francs, ci 1.500 fr. Pour le troisième lot, à la somme de cinq cents francs, ci 500 fr. Pour le quatrième lot, à la somme de mille francs, ci 1.000 fr. Pour le cinquième lot, à la somme de cinq cents francs, ci 500 fr. Total des mises à prix 7.500 fr. Fait et rédigé à Paris, le 29 mars 1922, par l'avoué poursuivant soussigné, Signé : COLLIN. Enregistré à Paris, le 29 mars 1922, 1° 2, case 15. Recu 3 fr. Signé : Le Receveur. S'adresser pour les renseignements : 1. A M° LANDES, notaire à Saint-Céré (Lot). 2. A M° COLLIN, avoué, demeurant à Paris, 21, boulevard de Strasbourg. 3. Au Greffe du Tribunal Civil de la Seine où l'enchère est déposée. 4. Et sur les lieux pour visiter.